PREFECTURE
17 DEC. 2002
du TERRITOIRE de BELFORT

SYNDICAT D'ETUDES ET DE REALISATIONS POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS (S.E.R.T.R.I.D.)

1.06

Renouvellement d'une ligne de crédit de trésorerie

Réunion du Comité Syndical

du 11 décembre 2002

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Pour lui permettre, pendant la phase de travaux de l'Ecopole de disposer des liquidités nécessaires, le S.E.R.TR.I.D. utilise une ligne de crédit de trésorerie. Il peut ainsi régler les entreprises sans délai et éviter de mobiliser prématurément des emprunts à long terme.

La convention passée avec Dexia-C.L.F.-Banque pour la mise à disposition d'une ligne de crédit de trésorerie de 70.000.000 F arrive à expiration le 26 décembre prochain, il convient donc de la renouveler.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention avec cet organisme financier aux conditions suivantes :

–	montant de l'ouverture de crédit	: 12.000.000 Euros (78.714.840 F)
–	durée	: Du 24 XII 2002 au 23 XII 2003
–	taux de référence	: ✓ Eonia ✓ T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire) ✓ Euribor 1 mois (taux moyen interbancaire pour une durée de 1 mois)
–	marge	: 0,05 %
–	mouvements de fonds	: Tirage : J-1 avant 16h00 Remboursement : J avant 11h.
–	Intérêts	Paiement trimestriel Nombre de jours exact/360

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de :

- **CONCLURE** une nouvelle convention avec C. L. F. Banque pour une ouverture de crédit de trésorerie de 12.000.000 Euros,

- **AUTORISER** M. le Président à la signer.

* * * * * *

Le Comité Syndical après avoir entendu les explications de M; le Président, à l'UNANIMITE :

- décide de **CONCLURE** une nouvelle convention avec C. L. F. Banque pour une ouverture de crédit de trésorerie de 12.000.000 Euros,

- **AUTORISE** M. le Président à la signer.

* * * * * **

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 18 décembre 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT